SPÉCIFICITÉS DE LA FISCALITÉ DE L'ASSURANCE : TAXES ET IMPÔTS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AE023	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1727,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 11/10/2023 au 12/10/2023

OBJECTIFS

- Réaliser les déclarations spécifiques en assurance vie et non vie.
- Piloter l'élaboration des écritures spécifiques.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques:

Les apports techniques et méthodologiques font l'objet d'une analyse en groupe, d'illustrations extraites de situations professionnelles et d'exercices réalisés par les participants pour consolider leurs connaissances.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

Présentation des principales taxes

A. Programme de la première journée

- 1. Taxe sur les conventions d'assurance (TCA et TSCA)
- 2. CMU
- 3. Taxe foncière (CFE)
- 4. Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- 5. Taxe sur les bureaux
- 6. Impôt sur les sociétés
- B. Programme de la seconde journée
- 1. C3S
- 2. Taxe sur les excédents de provisions techniques
- 3. Taxe formation professionnelle continue
- 4. Taxe effort construction
- 5. Taxe sur les revenus locatifs
- 6. Taxe sur les travailleurs handicapés
- 7. Taxe d'apprentissage
- 8. Taxe locale sur la publicité
- 9. Taxe sur les salaires

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Comptables expérimentés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AE002 - AE012

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1727,00 € Exonérés de TVA Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 17/12/2025 à 06:41